

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DE L'ITON**  
**COMMISSION LOCALE DE L'EAU**  
**Réunion de la CLE du 12 mars 2025**

La commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de l'Iton s'est réunie à la préfecture de l'Eure, le 12 mars 2025 à 9h30 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

L'ordre du jour était le suivant :

- Financement du poste Animateur « SAGE Iton » - Délibération du président
- Volet quantitatif de la ressource en eau du SAGE : lancement de l'étude « volumes prélevables » du bassin de l'Iton et du programme de recherche du BRGM.
- Présentation des modifications apportées par le décret du 2 décembre 2024 concernant les SAGE

**Etaient présents :**

M. Alaric MALVES, Secrétaire général de la Préfecture de l'Eure, sous-préfet d'Evreux,  
M. Marcel SAPOWICZ, Maire de Portes, Président CLE SAGE ITON,  
M. François LANDAIS, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure,  
Mme Nathalie MORVAN, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure,  
M. Christophe ALORY, Maire de Moisville, VP CLE SAGE ITON,  
M. Hervé CHIAVERINI, Union nationale des industries de carrière et de matériaux de construction,  
Mme Fanny LECHEVALLIER-OLIVIER, Agence de l'Eau Seine-Normandie,  
M. Mouloud BOUKERFA, Agence régionale de santé de Normandie,  
M. Bertrand CHAVANE, Syndicat des Forestiers privés de l'Eure  
M. Jean-Luc BOULOGNE, Maire de l'Hosme  
M. Arnaud DIARRA (DREAL Normandie),  
Mme Martine SAINT-LAURENT, représentante du SMABI,  
M. Olivier CHARDAIRE, DRIEAT Ile de France, Préfecture Ile de France.

**Absents excusés :**

Mme Danielle JEANNE, Mairie Aulnay sur Iton, VP CLE SAGE ITON,  
Mme Lucille LASSALLE-ASTIS, Mairie d'Arnières sur Iton (pouvoir M. SAPOWICZ, Maire de Portes),  
M. Jean-Marie MAILLARD, Mairie de Caugé (pouvoir M. ALORY, Maire de Moisville),  
Mme Myriam DUTEIL, Conseil Départemental de l'Eure,  
Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Conseil Régional de Normandie,  
Mme Dominique GENESTÉ, Association de l'Industrie et du Commerce pour l'Environnement Normand,  
Mme Marie-Joëlle ENFANT, Mairie d'Amfreville sur Iton,  
Mme Lydie REBER, Maire de Sylvains les Moulins (représentée par M. BOULOGNE, Maire de l'Hosme)

**Assistent à la réunion :**

M. Kévin CAILLEBOTTE, Coordonnateur du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton, Animateur du SAGE Iton.  
Mme Clarisse CASSIN, Assistante de Direction, SMABI  
M. Sébastien BLEY, Technicien, Animateur de bassin, SMABI  
M. Antoine MOREL, Chargé de mission, Animateur PPMHA, SMABI  
Mme Caroline PERDU, Chargée de mission, Animation PAPI, SMABI  
M. Pierre-Yann DAVID, Hydrogéologue Régional, Direction Régionale Normandie (BRGM)  
M. Manuel PARIZOT, Directeur Régional Normandie - BRGM  
Mme Juliette FABRE, Technicienne environnement, Conseil départemental de l'Eure  
Mme Sabine AMIOT, Responsable pôle ressource en eau, Conseil départemental de l'Eure  
Mme Marion ROUSSILLE, Service grand cycle de l'eau, Evreux Portes de Normandie

Monsieur SAPOWICZ, Président de la Commission Locale de l'Eau ouvre la séance à 9h30.

Il remercie tout particulièrement M. Alaric MALVES, Secrétaire général de la Préfecture de l'Eure de sa présence.

---

### *1. Financement du poste animateur « SAGE Iton »*

---

Le SMABI, en s'engageant dans l'étude « volumes prélevables », souhaite renforcer ses moyens humains en recrutant un nouvel animateur SAGE. Ce poste peut bénéficier de l'appui financier de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%, du fait de la prise en charge du volet « gestion quantitative de la ressource » matérialisée par une délibération de la CLE et/ou le portage d'une étude de volumes prélevables.

M.CAILLEBOTTE précise que le quorum n'est pas atteint pour cette réunion. Néanmoins, Mme LECHEVALLIER-OLIVIER Fanny précise qu'une délibération du Président de la CLE peut accompagner la demande d'aide. Les membres présents valident le principe de cette demande de financement. Le président procédera aux démarches administratives pour solliciter l'appui de l'agence de l'eau Seine Normandie.

---

### *2. Volet quantitatif de la ressource en eau du SAGE : lancement de l'étude « volumes prélevables » du bassin de l'Iton et du programme de recherches du BRGM*

---

M. DAVID, hydrogéologue régional du BRGM présente le programme « MORITO » dans le cadre de l'étude sur les « Volumes prélevables ».

M. le Secrétaire Général de la Préfecture s'interroge sur la possibilité d'utiliser ces résultats du programme de recherche à des fins de mise place d'un outil de gestion en temps réel.

M. DAVID répond que l'outil permettra effectivement d'établir des prévisions saisonnières. Néanmoins la mobilisation du volume de données conséquent peut rendre difficile son exploitation.

"Cela représente un travail conséquent, c'est réalisable", précise-t-il. Il mentionne également d'autres outils, « plus simples » (EROS et GARDENA), modèles globaux qui pourront offrir des prévisions fiables sur une surface importante de bassin versant et faciliter la prise de décisions.

Mme LECHEVALLIER-OLIVIER de l'Agence de l'Eau, ajoute que cette étude facilitera la gestion des prélèvements pour l'eau potable, mais qu'il sera également crucial, à l'avenir, d'intégrer les prélèvements agricoles dans la gestion de l'eau.

Le SMABI lancera prochainement avec l'appui technique du BRGM, une série de consultations pour la collecte des données essentielles au programme de recherche. Il s'agit de données de prélèvement, des analyses piézométriques des données débitométriques en rivière, des données topographiques, etc...ces missions seront confiées à différents bureaux d'étude.

M. PARIZOT, directeur du BRGM, précise que l'outil développé par le BRGM est patrimonial et partagé, et que d'autres outils seront mis en place pour la gestion de la ressource en eau.

M. le Secrétaire Général pose la question suivante : Quel en sera le coût et cette étude permettra-t-elle d'améliorer notre connaissance des marnières ?

M. PARIZOT répond qu'il faut prévoir environ « 800 jours d'ingénieurs qualifiés », soit un coût total estimé à un million d'euros. Le BRGM prendra en charge 20 % du coût, tandis que le SMABI financera 80 %, cette part étant intégralement financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Il souligne que cette étude permettra d'acquérir une connaissance approfondie de la ressource. Concernant les marnières, il explique que les méthodes d'investigation sont différentes, mais que des outils géologiques sont en développement pour y répondre.

M. CAILLEBOTTE, animateur du SAGE de l'Iton, précise qu'une étude sur les débits biologiques et une étude prospective intégrant les effets du changement climatique viendront compléter cette analyse.

M. SAPOWICZ, président de la CLE (et du SMABI) exprime sa satisfaction d'avoir été retenu lors de l'Appel à Projet de l'Agence de l'eau. Il souligne qu'il est crucial de trouver un équilibre entre tous les usages de l'eau pour anticiper la « guerre de l'eau ». Le SMABI et la Commission Locale de l'Eau sont pleinement engagés dans cette démarche.

Mme LECHEVALLIER-OLIVIER ajoute que l'on ne doit pas attendre trois ou six ans pour travailler sur la sobriété de l'eau. L'Agence de l'eau soutient dès à présent financièrement les collectivités pour développer des projets en lien avec la problématique afin d'assurer une gestion équilibrée de la ressource.

M. CAILLEBOTTE complète en précisant que ces actions sont et seront financées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du contrat de territoire du bassin versant de l'Iton.

M. CHIAVERINI, de l'Union Nationale des Industries de Carrière et de matériaux de construction, s'interroge sur la manière dont cette étude prendra en compte l'évolution temporelle de l'occupation des sols.

M. DAVID répond que l'occupation du sol a un impact direct sur l'infiltration de l'eau. Il est techniquement possible de définir des zones en fonction du coefficient de ruissellement. Il est également concevable d'intégrer des projets futurs si ces derniers sont suffisamment bien définis (construction d'une ZAC...) dans la temporalité du programme de recherche.

---

### *3. Présentation des modifications apportées par le décret du 2 décembre 2024 concernant les SAGE*

---

Mme MORVAN, Responsable du service Eau, Biodiversité, Forêts de la DDTM de l'Eure, prend la parole et présente à la commission un diaporama détaillant les modifications apportées par le décret du 2 décembre 2024 relatif à la modernisation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Ce décret vise à :

- Rendre plus agile l'élaboration et la révision des SAGE.
- Faciliter le fonctionnement des Commissions Locales de l'Eau (CLE).
- Assurer une meilleure intégration des SAGE dans l'aménagement du territoire.

Sont présentées :

- Les principales évolutions,
- Les pratiques déjà existantes désormais cadrées dans le code de l'environnement,
- Les modifications de certaines pratiques (désignation sous deux mois par l'AMF de la moitié des représentants du collège des élus, la possibilité de détenir deux pouvoirs au lieu d'un, l'avis du comité de bassin réputé favorable sur non réponse dans un délai de quatre mois),
- Les nouvelles possibilités (sanction pour absences répétées, procédure de révision partielle, reprise des étapes de la procédure d'élaboration lors de la révision totale)
- Les nouvelles obligations (détaillées dans le diaporama et sous forme de plaquette disponible sur le site de la Préfecture)

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 11h30.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau  
**Marcel SAPOWICZ**